



SOUTENIR L'ASSOCIATION CHÂTEAUX FORTS D'ALSACE

VOUS COLLECTONNEZ LES FÈVES ! EN 2018, UNE NOUVELLE SÉRIE PRÉSENTANT LES CHÂTEAUX FORTS D'ALSACE

DES FÈVES POUR AIDER ASSOCIATION CHÂTEAUX FORTS D'ALSACE

L'achat de ces fèves permet de soutenir les projets de l'association.

En faisant un don à l'association d'au moins 80 € qui a titre de remerciement vous offrira une série de 10 fèves et vous l'enverra gratuitement. Ce don est déductible fiscalement de votre IRPP (66%) ou IS (60%).

Ces fèves vous coûteront Un peu plus cher : 26,60 €. Cela sera pour l'association une aide vraiment significative. Vous pouvez également vous les procurer auprès des boulangers (prix libre à partir de 20 € et plus).

Pour toutes questions sur ces fèves et sur les lieux où vous pouvez les acheter bonjour@chateauxfortsalsace.com

ATTENTION SÉRIE LIMITÉE

LES ROIS MAGE SONT PASSÉS PAR LES CHÂTEAUX FORTS D'ALSACE !

Après la fève consacrée à la cathédrale de Strasbourg à l'occasion des ses 800 ans, la Fédération du Bas-Rhin en partenariat avec Châteaux forts d'Alsace a lancé une série de 10 fèves présentant dix châteaux forts d'Alsace.

Les châteaux sélectionnés sont le château de Fleckenstein, le château de Wangenbourg, le château de Ratsamhausen, le Haut-Andlau, le Spesbourg, le Haut-Koenigsbourg, le Saint-Ulrich, les châteaux d'Eguisheim, le château de Kaysersberg, le château de Landskron.

Non : Prénom (s) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-Mail:@.....

Souhaite faire un don de..... € au profit de l'association et recevoir à titre de remerciement.....serie(s) de 10 fèves

Veillez libeller votre chèque à l'ordre Association des châteaux forts d'Alsace
1 rue Albert Schweitzer - 67140 Heiligenstein

Pour toute information bonjour@chateauxfortsalsace.com



* Don minimum de 80 euros par série de 10 fèves ; reconnue association d'intérêt général par l'administration fiscale, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable (articles 200-1.b et 238 bis 1.a du CGI).ou 60 % de Impôt sur les Sociétés pour les entreprises.